AOÛT 2021

RAPPORT Thématique

RÉSEAU OUEST-AFRICAIN POUR L'ÉDIFICATION DE LA PAIX

L'EDIFICATION DES RELATIONS POUR LA PAIX

La question des mandats illimités en Afrique de l'Ouest: Les risques de violence liés aux transitions démocratiques mal assumées.

Manifestation contre un 3e mandat présidentiel – Octobre 2020
https://www.france24.com/fr/20201011-présidentielle-ivoirienne-l-opposition-se-réunit-à-abidjan-pour-son-premier-grand-meeting

La question des mandats illimités en Afrique de l'Ouest :

Les risques de violence liés aux transitions démocratiques mal assumées

Introduction:

Ces constats de violence qui inquiètent et interpellent

Parmi les élections présidentielles qui se sont déroulées en Afrique de l'Ouest durant le dernier trimestre de 2020, la question des mandats illimités a pratiquement mené au bord du gouffre celles[1] des pays comme la Guinée et la Côte d'Ivoire. Il serait difficile de saluer la prouesse de ces chefs d'Etat qui ont bravé, pour certains, des textes nationaux, intergouvernementaux, les chartes historiques en matière de droits de l'Homme, de démocratie et de bonne gouvernance, pour être candidat à un mandat de plus par le truchement de modification de la constitution. Les réactions que cela a suscité à travers le monde, dans différents milieux (activistes, analystes et politiques), dénotent d'un processus démocratique en panne. Aux quatre coins du continent, nombreux sont ces chefs d'Etat qui, au terme de leur deuxième et dernier mandat, manipulent la constitution pour pouvoir rester au pouvoir.

Entre février 2019 et avril 2021, 11 États membres de la CEDEAO[3] ont organisé des élections. Ces dernières ont connu, à des degrés divers, et pour des raisons diverses, des violences dans 09 pays (soit 90% des pays), où elles étaient directement liées aux processus électoraux. Sans compter les violences extrémistes qui, il faut le dire, s'intensifient dans certains de ces États, à cause de la mal gouvernance à tel point qu'elles couvrent et exacerbent le banditisme de tout acabit (trafics illicites, exactions sur les populations, notamment sur les femmes et les enfants etc.).

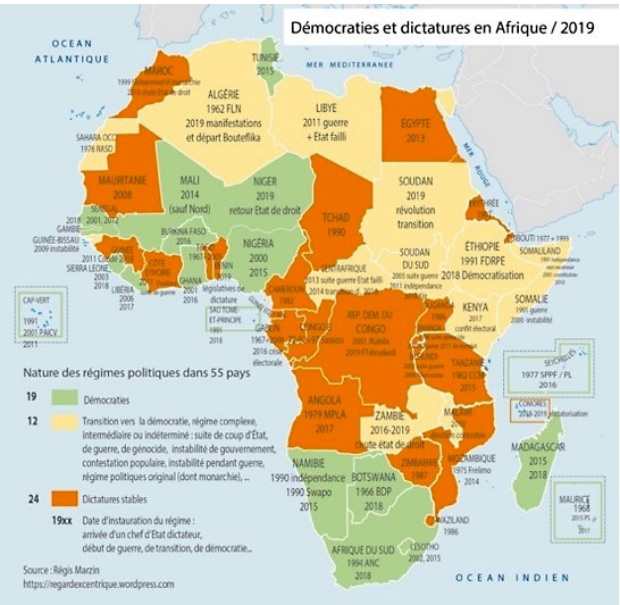

- Source[2]

Le présent document a pour ambition de contribuer à la réflexion sur ces constats en jetant un regard dans le rétroviseur de la période de 2019-2021 en Afrique de l'Ouest. Il s'agira brièvement de revisiter le contexte régional afin de retracer les violences subséquentes liées aux questions électorales et de transitions politiques (I), les cadres structurels et conditions qui ont favorisé ces situations (II) et relever des exceptions avec des bonnes pratiques à encourager (III) pour finir par des leçons à tirer pour les années à venir (IV).

[1]Scrutin législatif et référendaire du 22 mars 2020 et l'élection présidentielle le 18 octobre 2020 en Guinée ; Élection présidentielle en Côte d'Ivoire le 31 octobre 2020 ;
[2]**Démocraties et dictatures en Afrique en 2019**, https://regardexcentrique.files.wordpress.com/2017/04/200301carteafriquedc3a9mocratiesdictaturestcii-2019-rmarzin-leger.jpg , (Consulté le 08 octobre 2020)

[3]Scrutin présidentiel du 24 février 2019 au **Sénégal** ; Élections législatives du 10 mars 2019 et présidentielle de 24 novembre et du 29 décembre 2019 en **Guinée-Bissau** ; Scrutin présidentiel du 22 février 2020 au **Togo** ; Scrutin législatif et référendaire du 22 mars 2020 et l'élection présidentielle le 18 octobre 2020 en **Guinée** ; Élections législatives du 29 mars et 19 avril 2020 au **Mali** ; Élection présidentielle du 31 octobre 2020 puis législatives du 6 mars 2021 en **Côte d'Ivoire** ; Élection présidentielle et législatives du 22 novembre 2020 au **Burkina Faso;** Élection présidentielle et législatives du 07 décembre 2020 au **Ghana;** Élections communales le 13 décembre 2020, ensuite présidentielle respectivement les 27 décembre 2020 et 21 février 2021 au **Niger** ; Élection présidentielle du 11 avril 2021 au **Bénin,** Élection législatives du 18 avril 2021 au Cap Vert ;

Contexte et justification:

En Afrique de l'Ouest, la question des mandats présidentiels illimités génère de plus en plus de contentieux. Elle est source de tensions politiques et sociales qui occasionnent son lot de victimes voire des morts, surtout au niveau de la jeunesse, remettant en cause des acquis, difficilement obtenus. Au-delà des exemples récents,[4] l'histoire de la région regorge d'exemples illustratifs pour ne parler que du Niger en 2010 avec l'ex-président Mamadou Tandja,[5] du Sénégal en 2012 avec l'ex-président Me Abdoulaye Wade, du Burkina Faso en 2014 avec l'ex-président Blaise Compaoré, qui ont voulu prolonger leur séjour au pouvoir. Pour certains, leur volonté d'entamer un mandat de trop est en contradiction avec leur propre promesse. Pour les cas récents de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, il est même étonnant que des opposants historiques une fois parvenus au pouvoir s'accrochent de la sorte.

Le phénomène, s'il peut trouver ses explications dans le système d'organisation patriarcale/monarchique[6] d'antan de nos sociétés africaines, ne devrait pas contredire l'élan d'engagement résolu pour les objectifs de développement durables (ODD) dans nos Etats africains, qui a contribué à des avancées notables dans le développement de certaines nations, à l'exemple du Ghana. L'ère des "gouvernances illimitées[7]" a eu des effets délétères sur la stabilité, la démocratie et le développement socio-économique des pays concernés. Ces régimes sont souvent définis par l'absence de libertés civiles comme politiques, ainsi qu'une patrimonialisation et une corruption étendue.

Le système de gouvernance dans les Etats africains, donne plein pouvoir [8] au Chef de l'État. Ces pouvoirs exorbitants accordés au président de la République, en plus des privilèges liés à la fonction, pourraient expliquer d'une part l'attachement au poste. Dans son ouvrage intitulé « *La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone* », Augustin Loada souligne que la tentation du 3ème mandat peut s'expliquer par le « *présidentialisme monocentré* » qui caractérise le pouvoir exécutif dans certains pays africains. Ce système présidentialiste fort fait aussi que « *l'essentiel des ressources politico-administratives* » sont entre les mains du président de la République. Une fois au pouvoir, ceux qui exercent la fonction ont des difficultés à la quitter, au vu du palmarès peu reluisant de gouvernance qu'ils auraient eu à la tête de leur État, constitué d'abus de toutes sortes. Craignant que la justice de leur pays leur demandera des comptes, une fois qu'ils auront cédé leur fauteuil, aussi pacifiques que soient les élections qu'ils organiseront, les concernés et/ou leur entourage sont bien conscients qu'ils traînent des casseroles.[9]

Lorsqu'arrive alors le moment de partir, ils font recours aux passages en force ou passent par des truchements des textes pour rempiler. Les campagnes menées en pareille situation ont souvent comme motifs de « *terminer les grands chantiers inachevés; continuer l'œuvre de développement, maintenir la paix vu le contexte, etc*. ». Les oppositions et les populations lassées de ne pas se faire entendre pacifiquement optent pour l'incivisme, le rejet de l'autorité, voire la négation de la légitimité des leaders en place, qui débouchent sur les violences électorales. Le terrain étant favorable, des groupes radicaux se créent et leurs discours sont semblables : Restaurer une justice sociale plus équitable.

I- Les violences subséquentes aux questions électorales et de transitions politiques

Des fléaux ci-après ont du regain – la patrimonialisation de l'appareil étatique, la corruption, le pillage des ressources

---

[4]Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire, Alpha Condé en Guinée.

[5]Le Président Mamadou Tandja a été élu pour la première fois en 1999 et reconduit en 2004, offrant au pays une dizaine d'années de stabilité relative après des années de coups d'État et d'agitation. Le 18 février 2010, le président nigérien Mamadou Tandja s'est vu déposé par une junte militaire dirigée par le commandant d'escadron Salou Djibo, lorsqu'il a voulu ''terminer ses chantiers'' à l'issue de ses deux mandats.

[6]**Tripatouillage constitutionnel en Afrique** (2015), op.cit. « Comme on le voit la situation concernant les rèvisions constitutionnelles en Afriques est très instable. Les pays africains pour la plupart avaient commis des erreurs en calquant leur modèle dèmocratique sur celui de l'occident alors que les réalités socioculturelles diffèrent d'un pays à un autre, surtout d'un continent à un autre. Il faudra peut-être repenser le contenu d'un nouveau modèle dèmocratique en Afrique qui puisse prendre en compte les réalités socioculturelles du continent pour un réel développement de ce dernier.

[7]Côte d'Ivoire avec Houphouët Boigny, président de 1960-1993; **Félix Houphouët-Boigny** https://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Félix_Houphouët-Boigny/124280
Guinée avec Lassana Conté, président de 1984-2008 ; Guinée : Lansana Conté, vie et mort d'un soldat paysan https://www.jeuneafrique.com/207205/politique/guin-e-lansana-cont-vie-et-mort-d-un-soldat-paysan/

[8]**Afrique de l'Ouest : la plaie des «trois» mandats...** (04/11/2019) https://ouestaf.com/afrique-de-louest-la-plaie-des-trois-mandats/ « Si vous êtes président de la République, vous avez pratiquement tous les pouvoirs ; et à votre disposition, toutes les institutions » : l'analyse est d'Alioune Tine, président du Think Tank Africa Jom Center, qui s'exprimait dans un entretien accordé à Ouestaf News. (Consulté le 09 octobre 2020)

[9] **Avoir (traîner)des casseroles : Expression française** du XXème siècle qui sortirait droit du milieu de la politique. En effet, celui qui traîne généralement les casseroles aurait certainement commis un acte malhonnête que ses adversaires font de leur mieux pour le rappeler afin de salir sa réputation. Le choix des casseroles serait effectué pour faire référence au tintamare occasionné par cette batterie de cuisine. Avoir des casseroles viendrait dit-on d'un jeu d'enfant qui consistait à attacher les casseroles à la queue d'un chien et le faire courir pour l'effrayer par le bruit effectué. https://www.expressions-francaises.fr/expressions-a/1863-avoir-trainerdes-casseroles.html

étatiques – face à une jeunesse désœuvrée en majorité. Ceux qualifiés trouvent rarement les postes qui correspondent à leur qualification, s'ils n'ont pas une filiation ou un réseau relationnel proche du pouvoir. Une situation qui motive, jusqu'à nos jours, la fuite des cerveaux, la fuite de la main d'œuvre qualifiée ou non.

Entre autres, cette frustration de la jeunesse et des populations face à la mal gouvernance en général s'exprime à travers les cycles de violence qui sont constatés dans les processus électoraux, souvent qualifiés de coups d'Etat déguisés (holdup électoral) pour la plupart ; à travers aussi des coups d'Etat armés pour aboutir à des transitions politiques encore pipées dès sa mise en place. C'est une insurrection populaire massive contre le projet d'un énième mandat qui a chassé le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, en octobre 2014. Aussi, plusieurs coups d'Etat armés qui ont mis fin aux ambitions de pérennisation au pouvoir de certains leaders en Afrique de l'Ouest peuvent être rappelés[10] ici. Entre 2019 et 2021, la Guinée, la Côte-d'Ivoire, le Ghana et le Bénin ont connu des violences liées au processus électoraux pour leur présidentielle. Si pour les deux premiers la question d'un 3e mandat a été à l'origine des manifestations violentes avec morts d'homme, pour le Ghana, ce sont les contestations des résultats qui ont occasionné les violences. Au Bénin, l'exclusion et les arrestations des opposants ont été à l'origine des violences avec des pertes en vies humaines. Au Niger et au Mali, les transitions politiques ont été plus sanglantes à cause des violences extrémistes additionnelles qui ont coûté la vie à des agents d'organes de gestion électorale (OGE) et à d'autres civils.

Situation de violences survenues au cours des processus électoraux

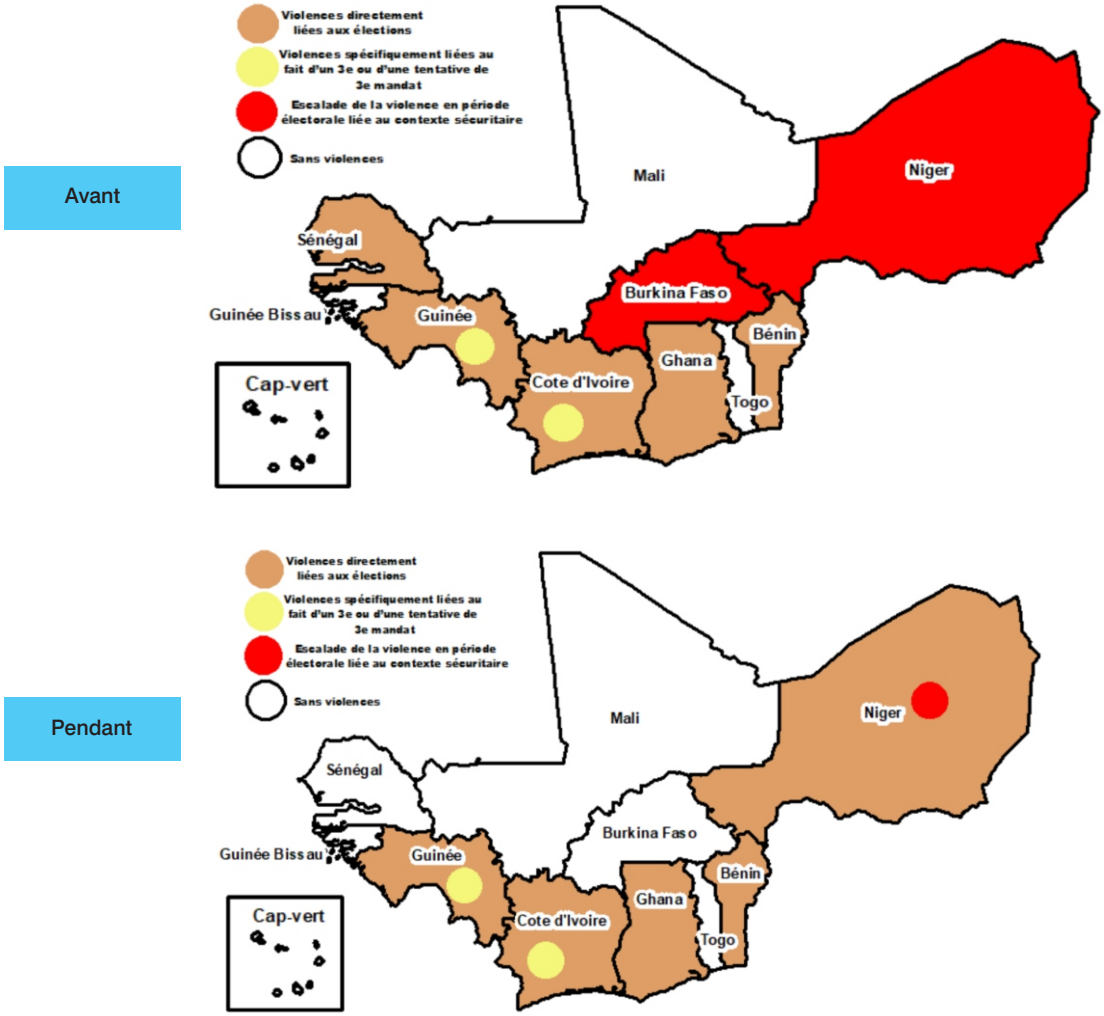

[10] op.cit.

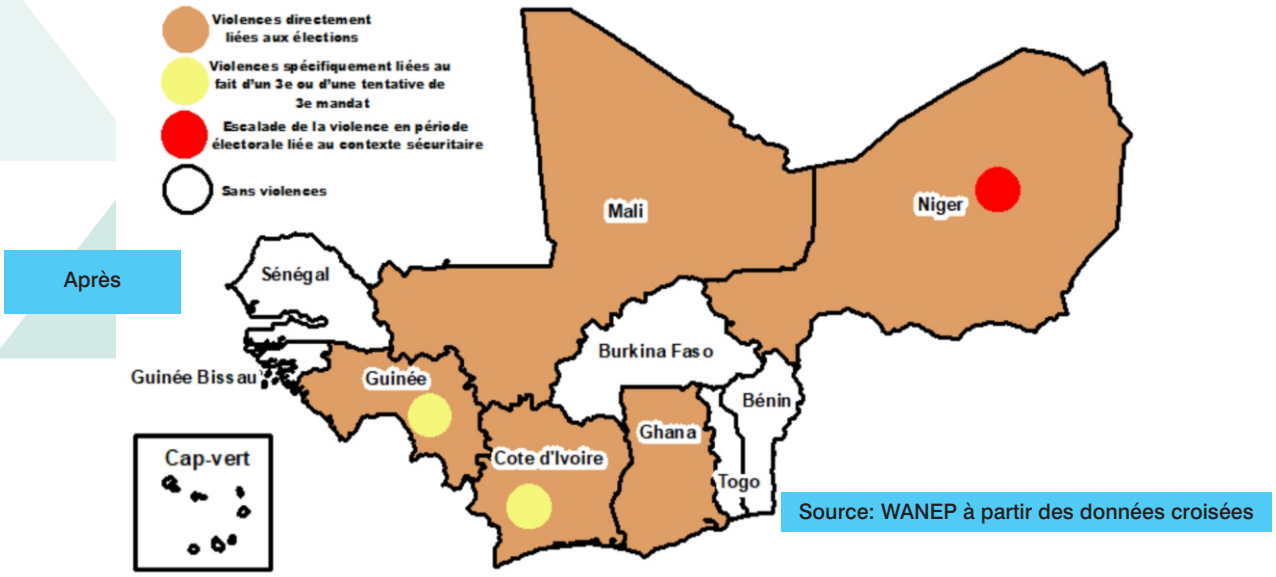

Source: WANEP à partir des données croisées

II - Les cadres structurels et conditions qui favorisent ces situations antidémocratiques

Dans l'analyse des contextes et des développements ayant abouti aux violences regrettables sus-mentionées, plusieurs éléments justificatifs émergent.

a- Les conditions de gouvernance globale

On ne pourra le nier, au-delà de la gloire qu'il confère, le pouvoir octroie sous tous les cieux bien des avantages, auxquels peu d'individus résisteraient. Une fois installé aux commandes d'un pays, outre sa propre famille, il y a toute une nébuleuse, gravitant autour de l'élu (e) qui voit son existence embellie par toutes les facilités que l'on peut s'offrir. S'il est vrai que nul n'est au-dessus de la loi, l'immunité ou pour être réaliste « l'impunité » dont se revêtent les tenants du pouvoir est l'une des dimensions très confortables à cette position, qui fait oublier qu'après le pouvoir, il y a une vie qui continue. De ce fait, la peur de rendre compte de sa gestion serait parmi les raisons qui maintiennent certains leaders au pouvoir à vie.

Aussi, pour justifier la volonté d'aller au-delà du nombre de mandats permis par sa constitution, il est même reproché la compétence des cadres de son pays et celle aussi des collaborateurs qui en réalité se taillent la grosse part du boulot. C'est ainsi que dans le quotidien ivoirien L'Inter du 6 janvier 2016, l'ancien ministre Cissé Bacongo réclame – à contre-courant de son parti politique, le Rassemblement des Républicains (RDR) du président Alassane Ouattara – que l'on supprime la limitation des mandats dans la prochaine Constitution. «*En l'absence de cadres politiques charismatiques, compétents, crédibles et intègres pouvant assurer la relève, écrit-il sans crainte d'humilier la nouvelle génération, le peuple peut se trouver comme contraint d'élire un Président par défaut, alors que le Président sortant sera exclu de la course ».* Et il précise sa pensée en ajoutant que l'alignement sur l'Occident en la matière serait prématuré car « *dans les grandes démocraties, la classe politique regorge de cadres compétents*».[11]

En outre, les questions ethniques et régionalistes ne sont pas en reste. Par exemple, pour certains analystes, si le président ivoirien Alassane Ouattara veut se maintenir au pouvoir, c'est en raison de l'échec de la réconciliation nationale et du processus de justice transitionnelle inachevé après la grave crise postélectorale de 2010-2011 qui s'était soldée par plus de 3000 morts.

b- Les tripatouillages de constitutions

A propos de la terminologie "Constitution", différentes écoles nous enseignent que : La Constitution peut être définie, au sens formel, comme l'ensemble de règles précises, identifiables et placées au sommet de toutes les règles juridiques. Ainsi, selon la théorie de la hiérarchie de

[11] **L'Afrique saisie par la fièvre du troisième mandat** (2016) : https://theconversation.com/lafrique-saisie-par-la-fievre-du-troisieme-mandat-53258 , (Consulté le 09 octobre 2020)

normes, la Constitution se trouve ainsi être la loi fondamentale qui légitime toutes les normes inférieures. Au sens matériel, la constitution se définit comme l'ensemble des règles écrites ou coutumières qui déterminent la forme de l'Etat, l'organisation de ses institutions, la dévolution et les conditions d'exercice du pouvoir.[12]

La Constitution est considérée comme la règle la plus élevée de l'ordre juridique d'un État, dont découlent toutes les autres règles. Cependant, la suprématie de la Constitution n'est pas toujours garantie. Malgré sa place au sommet de la hiérarchie des normes, elle demeure une règle interne à chaque pays et peut entrer en concurrence avec les règles internationales.[13]

L'histoire récente de la démocratie en Afrique de l'Ouest montre la volonté des dirigeants de poursuivre les tripatouillages constitutionnels. Le tripatouillage constitutionnel peut être compris comme le fait qu'un dirigeant élu sur la base d'une constitution, modifie les dispositions de celle-ci par tous les moyens possibles contre la volonté d'une majorité de sa population aux fins de se maintenir au pouvoir. Généralement, la révision tourne autour du statut du chef de l'Etat, de l'alternance politique, de la rupture avec un ancien système.[14]

Pourtant, au cours de son histoire, un pays peut être amené à mener des reformes tant sur les textes législatifs que pour les lois électorales. En soi, il serait hasardeux de jeter le bébé avec l'eau du bain, car ces reformes peuvent être effectuées pour corriger des dispositions ou combler des lacunes de la loi, dans le souci de donner les mêmes chances aux acteurs d'un même domaine et pour plus de justice sociale. Les mécanismes de modification constitutionnelle mis en œuvre par les autocrates ou les dictateurs ne sont pas toujours forcément antidémocratiques.[15] Le revers dans ces reformes survient lorsque, subtilement, on tente de glisser des paramètres que seuls, des spécialistes en tripatouillage de textes peuvent décoder. Ces types de reformes ne sont pas explicites pour tous les intellectuels, à forte raison le citoyen lambda. Face à ces tripatouillages constitutionnels, les institutions étatiques sont faibles, car leur fonctionnement subit bien de fois des injonctions de l'exécutif. L'armée est aussi impuissante face à ces agissements politiques. Il reste sur la scène les populations désemparées qui tentent, tant bien que mal, de se regrouper dans des structures de la société civile quand ces dernières ne sont pas elles-mêmes parrainées ou créées par des acteurs politiques.

c- Des règles électorales basées sur l'exclusion

Pour atteindre les objectifs de maintien au-delà des mandats constitutionnels, les dirigeants au pouvoir développent des stratégies d'élimination politique ou physique des opposants les plus crédibles. A travers le tripatouillage des textes, des opposants sont déclarés inéligibles. D'autres sont piégés dans des affaires judiciaires. D'autres encore sont coptés dans la sphère du pouvoir avec la stratégie de partage du pouvoir et finissent par perdre leur crédibilité.

Ces stratégies visent également les femmes politiques qui s'affichent comme des opposantes sérieuses au régime en place. Par des actions d'intimidation, les femmes politiques sont exclues des processus électoraux et participent juste pour valider le maintien d'un autocrate au-delà du mandat constitutionnel. Les jeunes subissent les conséquences des mêmes stratégies d'exclusion. Les pouvoirs en place sont dirigés par des anciens qui s'accrochent pour préserver les acquis. Tout cela entraîne des frustrations débouchant sur des contestations de l'ordre établi. Les processus électoraux remplissent les conditions de violence au regard du statu quo imposé par les chefs d'Etat qui résistent au changement.

---

[12] **Tripatouillage constitutionnel en Afrique** (2015), op.cit.

[13] **Quelle est la place de la Constitution dans la hiérarchie des normes juridiques?** (1er Juillet 2020) https://www.vie-publique.fr/fiches/19550-la-place-de-la-constitution-dans-la-hierarchie-des-normes-juridiques, (Consulté le 03 mars 2021)

[14] ibid.

Les expériences de quelques pays :

Bénin

- Manifestation du mouvement Elan contre la révision opportuniste de la constitution
- 2011: Le débat de la révision constitutionnelle est relancé au Bénin après réélection sur fond de contestations de Boni Yayi
- Par décret N°2013- 255 du 6 Juin 2013, un projet de Loi portant révision de la Constitution du 11 Décembre 1990 a été déposé à l'Assemblée Nationale par le Gouvernement du Boni Yayi
- 2011 à ce jour : l'actualité politique est donc agitée par des déclarations pour, des déclarations contre; des marches pour (souvent autorisées) ; des marches contre, interdites, des affiches etc.

Sénégal

- ''Y en a marre'' contre l'ultime tentative de tripatouillage sous Wade
- Le groupe s'est battu foncièrement contre l'ambition révisionniste d'Abdoulaye Wade pour s'éterniser au pouvoir après 2012.
- Tout au long de l'année 2011, ils organisent des manifestations, « foires aux problèmes » et sit-in sur la place de l'Obélisque à Dakar.

[15] **La démocratie en Afrique de l'Ouest, l'ère des réformes électorales à risques**? Juillet 2019, WANEP. (Voir site web de WANEP)

d- Les zones à risques restées sans interventions et initiatives de déconstructions après les violences antérieures liées aux transitions politiques

Les parties prenantes aux processus électoraux doivent réaliser que les interventions multiformes pour des élections libres, inclusives, démocratiques et apaisées doivent continuer bien après les élections, notamment en ce qui concernent les localités, devenues zones à risques pour avoir connu des violences électorales avec des conséquences diverses. Des initiatives à moyen et long terme doivent être prises pour la médiation, la résolution des conflits, notamment ceux qui ont un impact sur les processus électoraux, voire la cohésion sociale dans son ensemble. Généralement les violences se répètent dans les mêmes fiefs, car des questions litigieuses liées ou non aux élections n'ont pas été vidées et ont un impact négatif à chaque fois que des élections s'organisent.

L'ethnicisation et le régionalisme tiennent la tête parmi ces conflits récurrents.

III- Des exceptions à encourager

La législation sur la limitation des mandats a conduit les dirigeants africains à opérer quelques changements démocratiques. Parmi les exemples les plus récents figurent le Liberia (2017) et la Sierra Leone (2018). Dans ces deux pays, les élections, marquées par une forte compétition, ont été remportées par l'opposition. Au Niger, l'on a entendu le président sortant Mamadou Issoufou déclaré «*Ce sera le dernier, car je ne ferai pas insulte à mon peuple en me considérant comme irremplaçable*», aux militants du Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS) – qu'il a fondé en 1990 –, lesquels le pressaient de tripatouiller la Constitution pour pouvoir rempiler. Le bilan de la décennie Issoufou, comme certains Nigériens qualifient ses deux mandats, est éloquent tant les transformations du pays, de son économie et de son image à l'international sont appréciables.[16]

En Gambie, le projet de Constitution, qui fixe non seulement la limite à deux mandats mais comptabilise ceux effectués avant son adoption, fait figure de modèle pour le continent. Il s'avère donc qu'il faut combler les lacunes, notamment en veillant à ce que les Constitutions nouvellement adoptées tiennent compte des mandats déjà effectués. Du côté des organismes intergouvernementaux (OIG), il faut noter qu'au cours des vingt dernières années, l'Union africaine (UA) a mis au point des moyens relativement efficaces pour lutter contre les coups d'Etat anticonstitutionnels contre les gouvernements. En revanche, l'UA n'a toujours pas réussi à régler le problème des présidences impériales.

IV- Des leçons à tirer et recommandations pour l'Afrique de l'Ouest des années à venir

Comment inciter les chefs d'Etat africains à quitter le pouvoir pacifiquement? Comment aider ceux qui se reprochent beaucoup de choses en matière de gouvernance? Comment contraindre ceux qui craignent des audits pouvant sortir des cadavres des placards ? A ces questions, quelques leçons et recommandations nous proviennent de pays de la région.

- ***En ce qui concerne les pays dont les présidents sont au terme de leur 2e mandat et qui pourraient être tentés par un 3e***, la mobilisation de la société civile est indispensable comme le soutient l'analyste politique ivoirien, Sylvain N'Guessan qui estime qu'il faut que les sociétés civiles africaines prennent leurs responsabilités pour peser dans le débat lors de la rédaction des constitutions et à l'occasion de leur modification. "*Elles doivent expliquer les enjeux de ces réformes aux électeurs et aux populations concernées*", pour que ces dernières agissent en connaissance de cause, plaide-t-il.

---

[16] **Les grands chantiers du président** (novembre 2020)
https://www.afriquemagazine.com/les-grands-chantiers-du-president ; (Consulté le 11 mars 2021)
Il a mis en place les institutions de la République malmenées par les putschs militaires. Il a apaisé les tensions politiques, fait adopter un nouveau code électoral, achevé l'installation de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et lancé l'élaboration du fichier électoral biométrique. Il a aussi institutionnalisé la lutte contre la corruption par la mise en place de structures en charge de combattre l'impunité. La gouvernance administrative est en outre décentralisée par le transfert des compétences et des ressources vers les collectivités territoriales. En une décennie, la performance économique est époustouflante. (...) Avec une croissance moyenne de 6 %, l'économie nigérienne a enregistré une forte hausse du Produit intérieur brut (PIB), passé de 5,1 milliards de dollars en 2011 à 9,72 milliards de dollars en 2019, soit une progression de plus de 85 % sur la période. Toutefois, impactée par la pandémie du Covid-19, la croissance économique s'est contractée en 2020.

- ***De 2023 à 2025, la région de l'Afrique de l'Ouest organisera*** au moins 16 élections[17] dont 6 présidentielles, 6 législatives et 4 élections générales (présidentielle et législatives). Au nombre des pays concernés par ces élections, l'on doit craindre de la violence électorale pour certains de ces pays ayant précédemment connu le phénomène (Togo, Bénin, Nigéria, Sénégal, Ghana, Guinée, Niger, Côte d'Ivoire…) ou connaissant actuellement des velléités de troisième mandat ou de processus non-inclusif (Bénin, Sénégal…). Des initiatives doivent donc être menées après les élections, sur le moyen et long terme, notamment dans les zones ou des conflits ont éclaté pour régler les contentieux électoraux et vider au mieux les conflits pouvant avoir un impact sur les prochaines élections et la cohésion sociale en général. Il va de soi que l'élaboration de règles électorales consensuelles et inclusives et le respect d'un calendrier électoral consensuel sont des conditions indispensables à toute élection qui se veut apaisée.

- ***En ce qui concerne la mobilisation et l'implication des femmes et Jeunes***, il faut promouvoir le renforcement de capacités et la participation du genre dans la gouvernance, en les formant sur leurs droits civiques et les encourager à participer aux processus politiques à travers des formations, dont entre autres le renforcement du plaidoyer et de la coalition. « *Il faudrait donc, non seulement une mobilisation continue des femmes sur la question politique au même titre que les autres questions de développement (…), l'émergence des femmes ne procéderait-elle, plus de la volonté du prince qui les nomme aux postes jugés bons pour elles, ou qui, selon ses humeurs, les pousserait à avoir de la retenue en adoptant tel ou tel comportement* [18]» . Aussi, l'institutionnalisation d'un quota de participation et de représentation des jeunes aux processus de gouvernance, de paix et de sécurité[19] est indispensable pour rendre la gouvernance inclusive.

- ***En ce qui concerne les réactions possibles des citoyens, vu le cas du Mali***; Ceux qui exercent le pouvoir dans le système démocratique ont un devoir de redevabilité permanente envers les populations afin qu'elles puissent comprendre les tenants et les aboutissants de la gestion qu'ils font de la cité. Par exemple, les coups d'état survenus au Mali en août 2020 et en mai 2021 pourraient donner à réfléchir. Car, à la suite de l'insécurité qui est allée crescendo depuis 2012, à cause de la violence extrémiste qui a tant meurtri les populations au Mali et face à une politique de défense du territoire (entre autres) qui piétine, avec des pertes en vie humaines incalculables, les populations se sont insurgées contre les autorités et la junte militaire en a profité pour faire un coup d'état qui a conduit à la démission du président Ibrahim Boubacar Keïta.

- ***La CEDEAO / L'Union Africaine***

L'Union Africaine (UA) doit relancer ses efforts pour imposer à l'échelle du continent une limite de deux mandats présidentiels. Une disposition du projet de charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, qui prévoyait de le faire en 2007, a été abandonnée. De même, la volonté affichée par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de mettre en place une limite à deux mandats s'était heurtée en 2015 à l'opposition de la Gambie et du Togo dont les Constitutions ne contenaient aucune limite de mandat. Il faut que l'Union africaine, la CEDEAO et les organisations régionales redoublent d'efforts pour instaurer cette limite des deux mandats.

Conclusion:

Concernant les mandats à répétition, voire illimités, il faut dire à la décharge de la Guinée et de la Côte d'Ivoire que pas moins de 18 pays africains ont tenté ces vingt dernières années de tripatouiller leur Constitution pour faire sauter le verrou du nombre de mandats maximum. Nous le disons au début de ce document, comme un effet domino, la pratique est encouragée par le succès du pays voisin sous les regards des organisations économiques régionales à qui on brandit la souveraineté de chaque nation alors que ces mêmes nations, pour la plupart, ont ratifié des textes internationaux.

Les derniers abus de pouvoir prouvent qu'il reste du chemin à parcourir avant que cette pratique soit éradiquée mais, en attendant, les éclats de violence liée aux transitions politiques trouveront toujours des partisans au sein des populations frustrées.

---

[17]2023 : 2 parlementaires (Togo, Bénin) ; 3 Présidentielle & Parlementaire (Sierra-Leone, Liberia, Nigeria) / 2024 : 1 Parlementaire (Guinée-Bissau), 2 Présidentielle (Guinée-Bissau, Sénégal) ; 1 Présidentielle & Parlementaire (Ghana) / 2025 : 3 Parlementaire (Guinée, Burkina-Faso, Niger), 4 Présidentielle (Guinée, Côte d'Ivoire, Burkina-Faso, Togo)

[18] **Femmes, Gouvernance endogène et Prévention des conflits en Afrique de l'Ouest** (Octobre 2006) ; https://www.oecd.org/fr/csao/evenements/38518810.pdf (Consulté le 09/03/2021)

[19]Une étude sur le rôle et les contributions des jeunes à la paix et la sécurité en Afrique (juin 2020), op.cit.

Ce document est un rapport thématique spécial du programme WARN (Programme d'Alerte Précoce) de WANEP avec des analyses et des interprétations spécifiques axées sur la démocratie et la gouvernance. Il prend également en compte des données du Système d'Alerte Précoce et de Réponse de la CEDEAO (ECOWARN).

RAPPORT Thématique

AOÛT 2021

With funding from
Austrian Development Cooperation
SWEDEN

West Africa Network for Peacebuilding (WANEP)
Trinity Avenue, Off Mile 7 Road, Achimota, Accra
P. O. Box CT4434, Cantonments, Accra-Ghana
Tel: +233 302 411638 | 302 406340 | 302 426004 | 302 408224
Email: wanep@wanep.org | Website: www.wanep.org